

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N°2026/122

OBJET : RAPPORT ANNUEL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2025 - APPROBATION

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le vendredi 11 septembre 2026, s'est rassemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Nicolas Flament, 1^{er} Adjoint au Maire,**

ETAIENT PRESENTS : M. FLAMENT, Mme SAIDI, M. ZAMBUJO,
Mme MONTEL, M. LAMARCHE, Mme TAGUEMOUNT,
Adjoints
M. CALVIAC, M. CHINI, Mme DE SOUSA, M. EDOUARD,
Le nombre de conseillers M. FLEURY, M. GOBINET, Mme GUERIN,
en exercice est de 35 Mme GUINET, M. LAIGLE, Mme LEMOINE,
M. LOUIS-MICHEL, Mme MARTIN et M. MARTINVALET
Conseillers Délégués
Mme FRITIS, Mme SEHL, Mme CAPBLANC, M. BOISCO,
Mme RICARD, Mme LE FUR, M. BOUCLY, Mme BOUNAGCHA,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. PONCHEL	à	M. FLAMENT
CHAMARD LASTRE	à	Mme GUERIN
Mme PINHEIRO	à	M. ZAMBUJO
Mme HELT	à	Mme CAPBLANC
M. LASSOUED	à	M. BOUCLY

Abstent : M. PORTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DE SOUSA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 30 septembre 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 260924 - DL2026 - 122 -

Publiée le 14 septembre 2026



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/122 du 24 septembre 2026

OBJET : (422) RAPPORT ANNUEL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2025 - APPROBATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1111-2, L 2121-29 et L 2122-21.

Vu le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville.

Vu le Contrat de Ville intercommunal de la communauté d'agglomération du Val Parisis (CAVP) 2024/2030 de mars 2024.

Considérant le projet de rapport annuel 2025 de la Politique de Ville élaboré par la Communauté d'agglomération du Val Parisis.

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 34

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le projet de rapport annuel 2025 de la Politique de la Ville élaboré par la Communauté d'agglomération du Val Parisis, ci-annexé.

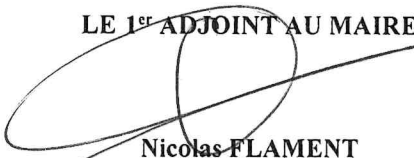
Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE


Nicolas FLAMENT
Délégué aux Grands Projets Urbains et Immobiliers
Conseiller communautaire



Noëlle DE SOUSA
Conseillère municipale
Déléguée à la Petite Enfance et à la Parentalité

